

Accueils de loisirs : pré-inscriptions pour l'été

Il est encore temps d'inscrire vos enfants pour les accueils de loisirs cet été !

Expérimenté durant l'été dernier, un système de pré-inscription à l'accueil de loisirs uniquement pendant les vacances scolaires est en vigueur. Ce nouveau mode de fonctionnement a été pensé afin d'organiser au mieux à l'accueil des enfants en termes d'activités, de sorties, de personnels et de repas, ce qui permet également de lutter contre le gaspillage alimentaire.

S'inscrire en amont des vacances

Cette nouvelle organisation prévoit que les enfants soient pré-inscrits avant la période de vacances scolaires. Ainsi, pour les prochaines vacances d'été, les parents ont jusqu'au **dimanche 23 juin** pour faire la démarche. Elle est réalisable en ligne par le biais de votre espace famille ([accessible ici](#)) ou en complétant le formulaire papier disponible dans les accueils de loisirs, à déposer à l'accueil enfance-enseignement de la mairie, situé 14 place Henri-Barbusse.

Téléchargez le formulaire d'inscription

Fichier

[Formulaire de pré-inscription accueil de loisirs été 2024 \(.pdf - 766.58 Ko\)](#)

Consultez le tutoriel de préinscription en ligne sur votre Espace famille

Fichier

[Tutoriel de pré-inscription en ligne \(.pdf - 1.95 Mo\)](#)

À noter

Une pré-inscription au-delà de la date limite implique une majoration de 50% du montant de la journée d'accueil, sauf si un motif valable est justifié (maladie de l'enfant, raison familiale ou personnelle justifiée).

À l'inverse, si un enfant est pré-inscrit mais qu'il ne fréquente pas l'accueil de loisirs, 50% du montant de la journée d'accueil sera facturée aux parents.

Le directeur de l'accueil de loisirs et l'accueil enfance-enseignement est disponible pour tout renseignement complémentaire au 01 47 40 58 09 ou en mairie.

Publié le 11 juin 2024